

Québec : L'amorce d'un Front commun syndical (2015)

29 septembre 2014



Robert BIBEAU

La lutte gréviste des employées de la fonction publique québécoise n'est pas encore déclenchée que déjà les chefs syndicaux s'agitent. Afin de mériter leur hyper salaire ils doivent mener des enquêtes et organiser des rencontres afin de préparer la négociation de la prochaine convention collective des 300 000 employés regroupés sous le sigle du Secrétariat intersyndical des Services publics (SISP), la Confédération des Syndicats Nationaux et la Fédération des Travailleurs du Québec. (1)

Les patrons syndicaux se savent surveiller par les salariés syndiqués expérimentés. Afin de redorer leur blason terni ils ont eu l'idée de signer une entente d'unité des appareils syndicaux – question de faire diversion. Une certaine gauche raffole de ces manigances à propos des Fronts communs, ce qui lui permet de faire la leçon aux travailleurs à propos de la nécessaire « solidarité » des syndiqués.

Les ouvriers québécois de la construction (175 000 prolétaires), lors de la récente négociation de leur convention collective, ont goûté au narguilé de la « solidarité syndicale » quand la moitié des grévistes ont été invité par leurs dirigeants syndicaux à rentrer au travail laissant l'autre moitié sur le pavé. Exit le « Front commun » des ouvriers de la construction du Québec.

De l'importance des conventions collectives dans le secteur public

Que ce soit au Québec, au Canada, en France ou ailleurs, sous l'économie impérialiste moderne, l'État bourgeois a un rôle primordial à jouer dans le processus de reproduction du capital financier. Entre autres, l'État doit assurer de nombreux services pour la reproduction de la force de travail des salariés (reproduire – former – soigner – encadrer – réprimer) (2).

Ces fonctions cruciales amènent l'État à engager et à payer des milliers et même, aux États-Unis, des millions d'employés afin d'assurer cette intendance et cette gouvernance. L'État bourgeois – l'émanation politique de la classe capitaliste – se retrouve donc sur la sellette pendant ces périodes de négociations collectives, jouant à la fois le rôle de l'État employeur-exploiteur ; le rôle de l'État législateur ; de l'État payeur, mais aussi de l'État taxeur et emprunteur afin d'enrégimenter ces travailleurs pour leur faire donner le labeur maximum pour le salaire minimum socialement acceptable (la moitié des employés des services publics québécois gagnent moins de 30 000 \$ CAD par année) (3).

Étant donné l'importance numérique et le rôle social crucial que joue cette multitude de travailleurs des secteurs public et parapublic dans la valorisation du capital financier, la classe capitaliste multiplie les efforts pour encadrer ces salariés ; pour négocier leurs conditions de travail et leur salaire au plus serré ; pour soudoyer les dirigeants syndicaux et finalement, pour placer tous ces travailleurs en concurrence nationale et internationale entre eux. C'est la raison des négociations en cours à Genève sur la « libéralisation » du commerce des services, afin de conclure un accord international global (ACS) tel que dévoilé par Wikileaks (Secret Trade in Services Agreement – TISA) (4).

Ainsi, la négociation des conventions collectives des employés de l'État pose directement la question du rôle de l'État bourgeois. Les travailleurs doivent profiter de cette opportunité pour s'interroger sur la légitimité de l'État de droit bourgeois. L'État est présenté comme œuvrant au-dessus des classes sociales – comme un tribunal impartial, ou alors comme un organe malencontreusement compromis et corrompu, dévoyé de sa mission historique d'équité et de justice (Commission Charbonneau). Les parlements et les gouvernements devraient être conquis par la force des urnes et la puissance des bulletins de vote en faveur des redresseurs de torts de la gauche multicolore (sic) qui militent afin de maintenir l'État providence et rétablir sa politique d'abondance, ce qui est impossible à l'évidence. La conjoncture économique de crise ne permet plus cette « générosité » de la part de l'État corporatiste policier, qui a remplacé l'État providence.

La conjoncture économique au Québec et au Canada

L'État provincial, tout comme les municipalités québécoises, sont aux prises avec un déficit actuariel gigantesque pour ne pas avoir payé leurs contributions aux régimes de retraite de leurs employés. La défense des fonds de pension sera donc un enjeu majeur de cette négociation sur le front économique de la lutte de classe. De plus, le déficit courant de l'État québécois est de plus de trois milliards de dollars par année et la dette cumulée est de 267 milliards \$ ou 53 803\$ par habitant (5). Plus de la moitié des employés de l'État touchent moins que 30 000 dollars par année avant impôt. Avec ces salaires de misère la défense du pouvoir d'achat sera un enjeu majeur. Sans compter la sécurité d'emploi, alors que le tiers des employés de l'État sont à statut précaire.

De la stratégie à la tactique de combat

Le choix d'une tactique de combat dépend de l'objectif stratégique, des moyens mis en œuvre et du rapport des forces en présence. Examinons chacun de ces points concernant l'éventuelle lutte gréviste des employés de la fonction publique.

Les travailleurs savent qu'il y a des grèves perdues d'avance. Ils savent qu'il y a des grèves facilement gagnées. Ils savent surtout que la plupart des négociations de conventions collectives sont l'objet d'âpres disputes entre les classes sociales en présence. C'est de la multiplication des grèves combatives et à grande échelle que surgira l'espoir de faire reculer l'État québécois dans ses visées de rejeter le fardeau de la crise sur les épaules des salariés. En attendant ce mouvement espéré, le militant propose des mots d'ordre unificateurs qui dirigent l'animosité de la classe contre l'ennemi principal, c'est-à-dire contre l'État corporatiste policier.

Ce mot d'ordre visant l'unité et la combativité de l'affrontement gréviste pour faire reculer l'État policier ne peut pas être : « Luttons pour le contrôle démocratique de la base sur l'appareil syndical. Renversons l'exécutif syndical ». Un tel mot d'ordre perturbateur oriente le combat ouvrier, non pas contre l'État policier, employeur et législateur, mais contre l'exécutif syndical censé organiser la lutte des travailleurs.

Bien entendu, le militant aguerrri rétorquera que tôt ou tard, comme par le passé, les bureaucrates syndicaux trahiront la lutte des travailleurs. Ce qui est tout à fait exact. Mais si la grande majorité des travailleurs n'est pas déterminée à congédier les officiers syndicaux, le seul résultat d'une telle consigne sera de provoquer la division au sein de l'organisation, possiblement l'expulsion des militants et un gaspillage d'énergie qui favorisera la partie patronale, ce dont les salariés feront reproche aux militant(e)s engagé(e)s.

C'est dans le cours même de la lutte que les tergiversations et les trahisons des bureaucrates syndicaux seront mises au jour, exposées concrètement aux yeux des travailleurs. Il sera temps alors de les afficher de façon que les travailleurs apprennent et se souviennent. Inutile toutefois pour les militants de la gauche de tenter de s'emparer des postes des bureaucrates syndicaux évincés. Un militant de gauche qui devient agent syndical de combat se transformera plus tard en syndicaliste d'affaires, négociateur bien payé de conventions collectives pour ouvriers sous-payés. Il ne peut en être autrement sous l'hégémonie de la classe capitaliste. Deux cents ans d'histoire du mouvement ouvrier mondial nous l'ont enseigné. C'est au moment de l'insurrection que la classe ouvrière réglera ses comptes avec les apparatchiks de l'industrie du syndicalisme. Il est aussi illusoire de croire à un syndicalisme de combat, à un syndicalisme communiste, que de rêver à un capitalisme humaniste (6).

Les travailleurs décident de leurs revendications

Grâce à la riche expérience dont bénéficient les travailleurs des pays capitalistes avancés ils sont parfaitement à même de décider de leurs revendications, de leurs tactiques de combat et de juger le rapport de force qui les oppose à leur patron, l'État policier, ceci inclue les « boss » syndicaux. Les travailleurs qui engagent leur salaire, leur emploi, qui risquent des poursuites judiciaires, et l'affrontement avec les forces policières, décideront des concessions qu'ils toléreront et de celles qu'ils refuseront. De toute façon, aucun militant n'est en mesure de contraindre les salariés de sortir en grève illégale et illimitée si ces derniers jugent le moment inapproprié ou le rapport de force mal engagé.

Mener cabale en faveur de telle ou telle revendication « transversale », soi-disant non corporatiste et soi-disant « progressiste » ne peut que saboter l'objectif stratégique de faire reculer l'État des riches. Il ne revient pas aux communistes de choisir les revendications des conventions collectives sinon pour supporter les grévistes qui souhaitent concentrer leurs énergies sur les enjeux décisifs. Les travailleurs ne mèneront que les luttes qu'ils veulent mener pour les revendications qu'ils veulent privilégier.

Les camarades de gauche, plutôt que de faire des remontrances et de deviser à propos des revendications que les salariées doivent prioriser, seraient mieux avisées d'observer quelles sont les revendications que les travailleurs de la fonction publique sont prêts à défendre et respecter leurs choix tactiques. Les camarades devraient prendre exemple sur les bureaucrates syndicaux à ce propos. Les « boss » syndicaux ont une grande expérience de mener des sondages pour dresser le cahier des doléances de leurs membres. Ce n'est pas à cette étape qu'ils liquident la lutte de résistance. Ils noient les revendications importantes dans une masse de demandes en prévision de leur capitulation aux tables de négociations marathons. Puis, ils enclenchent avec l'employeur la « négociation » de la vente de la force de travail de leurs membres et ils conjurent les militants de ne rien faire, de ne pas se battre. Quand la négociation est en panne, ils en appellent aux travailleurs, non pas pour défendre leurs revendications importantes, mais simplement pour faire pression pour que l'État du capital revienne aux tables de négociation épuisant les salariés par des actions délurés. Ou alors ils appellent à une grève symbolique ou une grève sociale tout en respectant les services essentiels. C'est à ce moment précisément qu'ils trahissent la lutte gréviste.

Un peu d'histoire des luttes grévistes au Québec

Certains camarades présentent la création du « Front uni des travailleurs de Sept-Îles », en 1972, comme un modèle de Front Populaire qui aurait donné, disent-ils, de la « profondeur » et un aspect « insurrectionnel » en radicalisant la lutte des travailleurs. Quant à nous, nous pensons que c'est le radicalisme de la lutte gréviste de ces travailleurs qui a mené à cette proclamation d'un « Front populaire », lequel, a été rapidement abandonné et pour cause. Il y avait peu de chance de créer et de préserver une République socialiste du Front populaire des Sept Îles. Les ouvriers militants de cette municipalité ont rapidement constaté la nécessité d'un soulèvement prolétarien continental, à tout le moins, s'ils souhaitaient préserver leur « Front populaire » régional.

Il en fut de même au printemps 2012 (Printemps Érable) lors de la lutte de résistance syndicale étudiante contre la hausse des tarifs de scolarité imposée. Les étudiants ont choisi eux-mêmes leur mot d'ordre et leur revendication « réformiste » sous le slogan : « Stoppons la hausse », rejetant les revendications gauchistes en faveur de la création d'une université prolétarienne au cœur de la cité urbaine bourgeoise. Ils se sont dotés d'une nouvelle organisation syndicale étudiante suite au refus des associations existantes de diriger la lutte de résistance et ils ont lancé le combat à deux reprises (2005 et 2011) avant de faire reculer l'État policier, ce qui était le but visé. Aujourd'hui, l'Association pour la solidarité syndicale étudiante (ASSE) débat de l'affectation qu'elle fera des cotisations étudiantes qu'elle ne cesse d'accumuler (!)

Présentement le combat des policiers et des pompiers pour défendre leur régime de retraite dévalisé offre un bel exemple de liquidation syndicale. Les bureaucrates syndicaux ont commencé à liquider la lutte en paralysant le front commun spontané de tous les employés des municipalités, et en réclamant le droit de négocier unité par unité d'accréditation syndicale.

L'attaque gouvernementale ne porte pas fondamentalement sur le droit de négocier dans chaque municipalité mais sur les conditions de contribution des deux parties (municipalités – employés) dans les fonds de pension et sur le paiement des arriérés que les municipalités n'ont pas versées. Les policiers et les pompiers ne se battent pas pour que leurs « boss » syndicaux se pavanent aux tables gouvernementales mais pour ne pas perdre 6000

ou 8000 \$ de prestation par année pendant la durée de leur retraite.

Les précédentes négociations des conventions collectives de la fonction publique québécoise, en 2005 et en 2010, sont qualifiées de désastreuses par le Groupe Internationaliste ouvrier (GIO). Les camarades déclarent : « L'organisation autonome de la classe ouvrière contre le patronat, l'approfondissement et l'extension de la lutte tout comme l'émergence d'une conscience de classe révolutionnaire ne sont même pas effleurée dans les documents frontistes qui circulent dans les assemblées du groupe Offensive Syndicale et Front d'Action Socialiste ». Tout ceci amène le GIO à conclure que le Front social devant englober le Front commun syndical est hautement improbable.

La lutte gréviste est défensive

Toute négociation d'une convention collective, toute lutte défensive sur le front économique de la lutte de classe est par nature un compromis, une lutte défensive, un combat de résistance. Du moment qu'un travailleur vend sa force de travail contre salaire il consent qu'en vertu du droit bourgeois son surtravail lui soit confisqué et dès lors il tolère son sort d'esclave salarié spolié. Le fait que l'employé négocie une augmentation de salaire pour son travail nécessaire seul ou regroupé en syndicat ne remet nullement en cause sa soumission à son patron qui l'achète contre rémunération. Il n'y a là rien de révolutionnaire.

Spontanément, et sans l'idéologie marxiste révolutionnaire, la lutte réformiste syndicale est le plus loin que puisse aller la lutte de classe « en soi ». D'instinct, l'ouvrier reconnaît qu'il est plus avantageux de vendre collectivement sa force de travail en étant organisé en syndicat pour marchander plutôt que de se vendre à la criée, isolé. Si aussi peu que 10% des travailleurs américains sont syndiqués, c'est que l'État policier étatsunien réprime fortement la syndicalisation et ils compensent par des prestations sociales et des services pour une partie du manque à gagner des non-syndiqués. Sans compter qu'une partie des patrons étatsuniens ajustent les salaires en fonction de ce qui est consentis par les grandes entreprises syndiquées.

Que font les communistes dans cette galère « syndicaliste réformiste » ?

Les communistes engrangent de l'expérience de lutte par la lutte et à travers les luttes grévistes (syndiquées et non syndiquées). Nous venons clarifier les enjeux et stigmatiser les compromis, identifier les parties et leurs intérêts respectifs et faire comprendre à notre classe que ce jeu des négociations-marchandages de leurs conditions de survie n'aura jamais de cesse et que la partie est au bout du compte perdue d'avance.

Les lois de l'économie capitaliste forceront les patrons à céder de moins en moins de salaires et à réclamer de plus en plus de surtravail non payé. Pire, tous les efforts réclamés à la classe ouvrière pour augmenter la productivité et rétablir la rentabilité sont vains, car le système économique capitaliste ne peut se perpétuer, sinon, en détruisant nombre de moyens de production et en éliminant nombre de forces productives. Chaque gain de productivité ouvrier ce sont des emplois qui disparaissent. En travaillant plus le salarié est assuré de gagner moins sous le système capitaliste.

Front commun ou pas de front commun ?

Nous allons parmi les salariés, avec ou sans Front commun syndical (cette question n'est pas cruciale, l'unité ouvrière naîtra dans la lutte et par la lutte), pour expliquer à notre classe qu'il lui faudra un jour se résigner à dépasser les luttes de classe « en soi », pour sauver son pouvoir d'achat et pour survivre, et elle devra entreprendre la lutte de classe « pour soi », pour la conquête du pouvoir d'État, l'expropriation sans compensation des moyens de production, d'échanges et de communication, l'établissement de la dictature du prolétariat et pour l'édification du mode de production socialiste. Au moment de l'insurrection, la question de la direction des syndicats de collaboration de classe se réglera d'emblée (7).

Nous sommes la mémoire des luttes au service de notre classe et nous venons ici aujourd'hui soutenir la lutte gréviste.

Robert BIBEAU

A LIRE EN COMPLÉMENT : <http://www.publibook.com/librairie/livre.php?isbn=9782924312520>

»» <http://www.les7duquebec.com/7-au-front/lutte-greviste-de-la-fonction-publique/>

Notes

1. <http://www.pressegauche.org/spip.php?article18131>
2. <http://www.pressegauche.org/spip.php?article17465>
3. <http://www.leftcom.org/fr/articles/2014-05-13/le-front-commun-n-aura-p...>
4. <https://wikileaks.org/tisa-financial/> ET http://www.fr.lapluma.net/index.php?option=com_content&view=articl...
5. <http://www.iedm.org/fr/57-compteur-de-la-dette-quebecoise> et <http://www.pressegauche.org/spip.php?article18131>
6. <http://www.les7duquebec.com/7-au-front/lindustrie-du-syndicalisme-daffaire/>
7. Rosa Luxemburg (1906) Grève de masses, parti et syndicat.
https://www.marxists.org/francais/luxembur/gr_p_s/greve2.htm